

## CONDITIONS GENERALES – SOUTIEN UNICEF



L'engagement de soutien est souscrit entre la société **Bien Dans Mon Corps Sàrl** (ci-après désigné comme « **BDMC** ») et **Vous** (ci-après désigné comme « **l'Adhérent** »).

**Prestations de l'Adhérent:** L'Adhérent s'engage à verser un montant fixe par kilo perdu à la fin de son programme avec BDMC. Le nombre de kilo perdu est évalué selon la différence de poids en kilos de l'Adhérent lors du premier bilan corporel fait en début de programme et du dernier bilan corporel fait en fin de programme. S'il le souhaite, l'Adhérent est libre de verser un montant supplémentaire.

**Contrepartie de BDMC:** Le versement d'un don en faveur de ce projet par l'Adhérent, donne lieu au versement d'un montant identique par BDMC. BDMC s'engage à verser ce montant au moment de son choix, jusqu'à concurrence d'un maximum de CHF 500 par adhérent.

**Conditions liées à l'âge :** L'Adhérent certifie être âgé de 18 ans minimum, capable de discernement et soumis à aucune forme de tutelle ou curatelle.

**Droit de mention des adhérents :** L'Adhérent accepte que BDMC mentionne son pseudo, prénom ou nom d'utilisateur sur les réseaux sociaux, en lien avec le soutien de ce projet. Les données de l'adhérent et des montants versés par ce dernier restent confidentiels et ne seront pas communiqués à des tiers.

**Rétractation :** Une fois versé, le don ne peut plus être annulé. Le montant du don ne sera en aucun cas et en aucune contrepartie remboursé.

**Garantie de versement :** BDMC s'engage à verser la totalité des dons, augmentée de la contribution de BDMC au plus tard à la fin de l'année en cours, à l'Unicef. BDMC informera tous les adhérents du versement et du montant de ce dernier, inclus la preuve du versement à l'Unicef par virement bancaire.

**Paiement :** L'Adhérent choisit un moyen de versement de son don, sans commission. C'est-à-dire qu'il s'engage à régler son don en cash ou par virement bancaire. L'Adhérent renonce à tout versement par carte de crédit, Twint ou encore versement postal.

**Juridiction et loi applicable :** Ces conditions générales, ainsi que tout problème relatif à ce projet sont soumis au droit suisse exclusivement, sans égard aux principes de conflit de lois. Tout litige pouvant opposer l'Adhérent et BDMC au sujet de ces conditions est de la compétence des tribunaux ordinaires du lieu dont dépend le siège social de BDMC.